



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION "FONDS VERT" – REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert –
Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie –
M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – M. BERTRAND Philippe – Mme
GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN
Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – Mme SACCO Virginie.



M. GUILLAUME JULIEN A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 05 Avril 2023.
Délibération N° DM_20230405N037

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION "FONDS VERT" – REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Marc ROVIRA, adjoint aux travaux, informe l'Assemblée que dans la continuité des travaux de réhabilitation des logements communaux déjà réalisés par la Collectivité, il est nécessaire de poursuivre dans cette démarche par des travaux de rénovation énergétique des appartements suivants :

- L'appartement au R+1 de l'ancienne poste de SAINT-AUBAN,
- Les appartements de l'ancien CMPI de CHÂTEAU-ARNOUX.

Ces travaux comprendront une rénovation totale des logements. Une partie du coût de ces travaux peuvent être subventionné par le "Fonds vert" qui aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, les travaux d'isolation, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation ou encore le chauffage.

Dans le cadre des démarches pour le "Fonds vert", les estimatifs sont :

- Appartement R+1 de l'ancienne poste : 29.100,00 € H.T.,
- Appartements de l'ancien CMPI : 73.400,00 € H.T.

Il vous sera proposé de solliciter une participation au titre du "Fonds vert" selon les plans de financement suivant :

- Appartement R+1 de l'ancienne poste :



FINANCEURS	MONTANT H.T.	%
Fonds vert	23.280,00 €.	80 %
Autofinancement	5.820,00 €.	20 %
TOTAL	29.100,00 €.	100 %

- Appartements de l'ancien CMPI :

FINANCEURS	MONTANT H.T.	%
Fonds vert	58.720,00 €.	80 %
Autofinancement	14.680,00 €.	20 %
TOTAL	73.400,00 €.	100 %

Ouï CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

- DECIDE de solliciter une subvention auprès au titre du fonds vert selon les plans de financement présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--

